

Le Master en orthophonie

Le Master en orthophonie à 10 ans

Le Master en orthophonie à 10 ans : où en sommes-nous ?

FÉDÉRATION DES ORTHOPHONISTES DE FRANCE

Depuis 2013, les compétences et les spécificités des orthophonistes ont été reconnues grâce à l'obtention d'un grade Master.

Pourtant, les postes en salariat sont en voie de disparition et les conditions de travail font fuir les orthophonistes. Cette désaffection entraîne un afflux de patients dans les cabinets libéraux déjà surchargés et devant faire face à des demandes de prises en charge de plus en plus complexes, à des pathologies parfois lourdes, nécessitant un travail d'équipe.

Du fait d'un nombre croissant de postes non pourvus, de disparition des postes d'orthophonistes des budgets des établissements, le temps de travail en salariat est toujours plus réduit et morcelé. Il est donc de plus en plus souvent demandé aux orthophonistes salariés de faire des bilans et d'établir les diagnostics avant de renvoyer vers le libéral, au lieu de prendre en charge les patients sur place.

Cette sous-traitance imposée est inadmissible, car elle réduit l'accès au soin des patients. Cela conduirait les orthophonistes libéraux à appliquer des protocoles de soins édictés par un établissement censé être supra compétent. Or, le bilan de l'orthophoniste permet une première rencontre et comprend un projet de soin que le professionnel met en place avec le patient : il ne se réduit pas à une somme de fonctions à rééduquer ou à un état des lieux des dysfonctionnements instrumentaux. La segmentation des tâches entraîne une perte de sens, autant pour les orthophonistes salariés que pour les libéraux.

Pourquoi les orthophonistes quittent-ils le salariat ?

La première revendication est systématiquement celle des salaires, car ceux-ci restent bien inférieurs au niveau de qualification professionnelle des orthophonistes :

- **Concernant le secteur médico-social**, les grilles n'ont pas changé depuis des années : les orthophonistes sont toujours rémunérés comme des professionnels de santé de niveau Bac+3. Commencer à 1800€ brut – salaire quasi équivalent au SMIC – après 5 ans d'études est un véritable frein à l'installation des nouveaux diplômés dans un poste en SESSAD, en IME ou toute autre structure médico-sociale. N'atteindre les 2000€ net qu'au bout de 17 à 20 ans de carrière est-il acceptable ?
- **Dans la fonction publique hospitalière**, la dernière revalorisation de la rémunération des orthophonistes (octobre 2021) est plus avantageuse pour les nouveaux recrutés,

Le Master en orthophonie

Le Master en orthophonie à 10 ans

qui commencent maintenant à 2 000€ net environ (2400€ brut). Cela reste cependant très insuffisant et pour les orthophonistes déjà en poste, le passage à une nouvelle grille se traduit systématiquement par une perte d'échelon, c'est-à-dire une négation de leur ancienneté et de leur expérience car personne n'atteint la fin de la grille théorique (3760€ net). Comment appeler cela une « revalorisation » ?!

- De plus, lorsqu'il souhaite intégrer une structure après des années de libéral ou de salariat dans un établissement relevant d'une autre convention, un orthophoniste se voit souvent refuser la **prise en compte de l'entièreté de son expérience** lors du calcul du salaire, alors même que c'est ce qui justifie son recrutement sur le poste.

Comment empêcher l'hémorragie ?

- **En formant plus d'orthophonistes**, dans de meilleures conditions, en allouant plus de moyens matériels et humains aux Centres de Formation Universitaires en Orthophonie et en valorisant les stages en institution, auprès d'orthophonistes expérimentés et dans des lieux de stages diversifiés.
- **En proposant de nouvelles grilles indiciaires** en adéquation avec le niveau Bac+5 des orthophonistes, pour toutes les conventions collectives.
- **En favorisant l'embauche d'orthophonistes en structure** grâce à une reconnaissance de la totalité de leur expérience en libéral et en salariat, quelle que soit la convention, lors du calcul de leur échelon.
- **En modifiant le mode de reclassement** des orthophonistes déjà en poste, afin qu'un changement de grille ne signifie plus un retour en arrière dans la nouvelle grille.
- **En fidélisant les orthophonistes salariés**, en leur offrant de vraies perspectives d'évolution professionnelle par une formation continue plus accessible, par une valorisation de l'accueil de stagiaires, par une reconnaissance du temps passé à la recherche, à la documentation, à l'enseignement.
- **En remettant le soin au cœur des objectifs des structures**, au lieu de limiter les moyens au bilan et à la coordination.
- **En valorisant le travail d'équipe**, la richesse du regard pluridisciplinaire sur les patients au lieu de l'éparpillement lié au tout-libéral.

Le Master en orthophonie

Le Master en orthophonie à 10 ans

Libéraux et salariés, les orthophonistes veulent soigner.

Donnons-leur les moyens de le faire !

Plus de 13 000 personnes ont signé la pétition de l'Intersyndicale des orthophonistes : donnons-leur de la voix !

Vous pouvez encore la signer et la faire signer sur change.org :

« Vous cherchez un orthophoniste ? »



**Rendez-vous le 5 octobre 2023
pour porter nos revendications pour la profession !**